



**Nicolas HULOT,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire**

**Brune POIRSON
secrétaire d'État auprès
du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire**

Paris, le vendredi 17 août 2018

Communiqué de presse

Trois éco-organismes chargés de la collecte et du recyclage des cartouches d'encre usagées

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a agréé cette semaine 3 éco-organismes pour renforcer la collecte et le recyclage des cartouches d'encre usagées. Ces nouveaux agréments s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire annoncée le 23 avril dernier par le Premier ministre, M. Édouard Philippe et la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Mme Brune Poirson.

75 millions de cartouches d'impression sont mises sur le marché français chaque année, soit 6 650 tonnes de cartouches destinées à une utilisation professionnelle et 1 850 tonnes destinées aux utilisateurs ménagers. Une grande majorité des cartouches mises sur le marché sont des cartouches à jet d'encre (78% en unités), les cartouches laser représentant cependant 54 % des cartouches en poids.

La collecte des déchets issus de ces cartouches d'encre représente un enjeu important de l'économie circulaire pour favoriser leur réutilisation et leur recyclage, tout en préservant l'environnement.

En 2017, 24 % des cartouches d'impression mises sur le marché ont été collectées en France dans le cadre d'un accord volontaire qui rassemblait certains des acteurs de la filière et le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Mais l'objectif est d'aller encore au-delà de ces résultats en visant un taux de recyclage beaucoup plus important, ce qui a conduit le ministère à mettre en place un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (REP). Le ministère de la Transition écologique et solidaire a agréé dans ce cadre les éco-organismes ECOLOGIC et SCRELEC spécifiquement pour les cartouches professionnelles, et a agréé les éco-organismes ESR et ECOLOGIC pour les cartouches des ménages. Le financement de ce dispositif sera assuré par une éco-contribution versée par le metteur en marché pour chaque cartouche d'encre vendue. Des objectifs de collecte et de recyclage ambitieux ont été fixés, afin de viser un taux de collecte des cartouches de 65 % et un taux de réutilisation et de recyclage de déchets qui en sont issus de 70 %.

La création de cette nouvelle filière s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de l'économie circulaire (FREC), qui vise plus globalement à refonder le « pacte de confiance » des 15 REP existantes en simplifiant le cadre réglementaire applicable aux éco-organismes tout en renforçant les moyens de contrôle de l'Etat pour assurer l'atteinte des objectifs de collecte et de recyclage.

On rappellera qu'en 2016, sur 1,3 milliards d'éco-contributions perçues, 743 millions d'euros ont permis de soutenir les collectivités en charge de la collecte des déchets et 427 millions d'euros ont permis le traitement des déchets directement par les éco-organismes concernés.

Sur un gisement total de 15,5 millions de tonnes de produits couverts par les filières REP, plus de 50 % ont été collectés par les éco-organismes concernés et 7 millions de tonnes ont été recyclés. La quantité de déchets collectés via les filières REP a augmenté d'environ 40 % entre 2010 et 2016, passant de 5,5 millions de tonnes à 7,8 millions de tonnes.

Pour en savoir plus sur la filière REP

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 81 23

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)